

RCS : MEAUX  
Code greffe : 7701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00409  
Numéro SIREN : 818 522 450  
Nom ou dénomination : ABANT PIZZA

Ce dépôt a été enregistré le 13/09/2019 sous le numéro de dépôt 9897

1359897

**SAS ABANT PIZZA**  
16 rue Jacques Lepaire  
77400 LAGNY SUR MARNE  
RCS MEAUX B 818 522 450



**COMPTES ANNUELS**  
**Du 01/01/2018 au 31/12/2018**

Fait à Lagny sur marne,

A handwritten signature in black ink.

Désignation de l'entreprise	SAS ABANT PIZZA		Néant <input type="checkbox"/>
Adresse de l'entreprise	16 Rue Jacques Lepaire	77400 LAGNY SUR MARNE	
Numéro SIRET *	8 1 8 5 2 2 4 5 0 0 0 0 1 9		
Durée de l'exercice en nombre de mois *	1 2	Durée de l'exercice précédent *	1 2

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le	
				3 1 1 2 2 0 1 8	3 1 1 2 2 0 1 7	
<b>ACTIF</b>		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net	
		1	2	3	4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles					
	Fonds commercial *	010	012			
	Autres *	014	016	10 000	10 000	
	Immobilisations corporelles *	028	030	13 266	21 251	
	Immobilisations financières * (1)	040	042	1 100	1 100	
	<b>Total I (5)</b>	044	048	24 366	32 351	
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052	1 292	854	
	STOCKS					
	Marchandises *	060	062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066			
	Créances (2)					
	Clients et comptes rattachés *	068	070			
	Autres * (3)	072	074	4 412	3 368	
	Valeurs mobilières de placement	080	082			
	Disponibilités	084	086	10 996	11 548	
	Charges constatées d'avance *	092	094			
	<b>Total II</b>	096	098	16 700	15 770	
	<b>Total général (I+II)</b>	110	112	41 066	48 121	
<b>PASSIF</b>				Exercice N NET	Exercice N-1 NET	
				1	2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		1 000	1 000	
	Ecarts de réévaluation	124				
	Réserve légale	126				
	Réserves réglementées *	130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131	132			
	Report à nouveau	134		639	7 041	
	Résultat de l'exercice	136		3 961	6 402	
	Provisions réglementées	140				
		<b>Total I</b>	142		4 323	361
		<b>Total II</b>	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		17 923	26 057	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		7 948	5 634	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : .....	169	172	6 026	16 069	
	Produits constatés d'avance	174				
		<b>Total III</b>	176		36 744	47 760
	<b>Total général (I + II + III)</b>	180		41 066	48 121	
RENOUVELLEMENTS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	2 100	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	700	

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 102 Septies A bis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise <u>SAS ABANT PIZZA</u>		Néant		*		
<b>A - RÉSULTAT COMPTABLE</b>				Exercice N clos le [ 3 1 1 2 2 0 1 8 ]		Exercice N-1 clos le [ 3 1 1 2 2 0 1 7 ]		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210				
	Production vendue	dont export et livraisons intracommunautaires	biens	215	214	123 283	99 261	
			services *	217	218			
			Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)	222				
	Production immobilisée *			224				
	Subventions d'exploitation reçues			226				
	Autres produits			230	2	370		
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	123 286	99 631		
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234			
		Variation de stock (marchandises) *			236			
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	54 964	29 053		
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240	438	1 033		
Autres charges externes * :		dont crédit bail : - mobilier - immobilier		242	32 818	31 265		
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244	725	592		
Rémunérations du personnel *				250	18 090	20 240		
Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	2 986	1 397		
Dotations aux amortissements *				254	8 574	8 397		
Dotations aux provisions				256				
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	62	77		
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260						
Total des charges d'exploitation (II)			264	117 781	92 054			
<b>I - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>				270	5 505	7 576		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers			280				
	Produits exceptionnels			290	700	500		
	Charges financières			294	353	475		
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300	1 891	1 200	
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348					
Impôts sur les bénéfices *			306					
<b>2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)</b>				310	3 961	6 402		
<b>B - RÉSULTAT FISCAL</b> Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	3 961	314		
RÉINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles *			322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)			324				
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cis d'associés	247		330	380			
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (Part de loyers dispensés de réintégration)	248	249			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999				
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997		
	DÉDUCTIONS	Entreprise nouvelles (44 septies)	986					342
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)		981						
Dont ZFA (44 quaterdecies)		345						
Zone franche urbaine (44 octies et octies A)		987						
Jeune entreprise innovante (44 septies A)		989						
Investissements outre-mer		344						
"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"		655					350	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			Bénéfice col. 1	352	3 195	354		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)			356				
	Déficits antérieurs reportables : * .....3...285 dont imputés sur le résultat :					360	3 195	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS			Bénéfice col. 1	370	0	372		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

### **- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**

(PCG Art. 831-1/1)

#### **Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

#### **Permanence des méthodes**

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

### **- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

### Etat des immobilisations

		Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
			Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement	TOTAL	141		
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	10 000		
Matériel de transport		6 240		2 100
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		29 050		
	TOTAL	35 290		2 100
Prêts, autres immobilisations financières		1 100		
	TOTAL	1 100		
	TOTAL GENERAL	46 530		2 100

		Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
		Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement	TOTAL			141	141
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL			10 000	10 000
Matériel de transport			2 100	6 240	6 240
Matériel de bureau et informatique, Mobilier				29 050	29 050
	TOTAL		2 100	35 290	35 290
Prêts, autres immobilisations financières				1 100	1 100
	TOTAL			1 100	1 100
	TOTAL GENERAL		2 100	46 530	46 530

### Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement	TOTAL 141			141
Matériel de transport	2 634	2 473	589	4 518
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	11 404	6 101		17 505
	TOTAL 14 038	8 574	589	22 023
	TOTAL GENERAL 14 179	8 574	589	22 164

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de transport	2 473				
Matériel de bureau informatique mobilier	6 101				
	TOTAL 8 574				
	TOTAL GENERAL 8 574				

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

### Etat des provisions

Dont dotations et reprises d'exploitation	8 574		
---	-------	--	--

### Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	1 100	1 100	
Impôts sur les bénéfices	1 386	1 386	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 880	1 880	
Divers état et autres collectivités publiques	1 146	1 146	
<b>TOTAL</b>	<b>5 512</b>	<b>5 512</b>	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	17 923	17 923		
Fournisseurs et comptes rattachés	7 948	7 948		
Personnel et comptes rattachés	1 396	1 396		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 173	1 173		
Taxe sur la valeur ajoutée	1 982	1 982		
Autres impôts taxes et assimilés	296	296		
Groupe et associés	6 026	6 026		
<b>TOTAL</b>	<b>36 744</b>	<b>36 744</b>		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	8 135			

### Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	10.0000	100			100

### Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	1 146
<b>Total</b>	<b>1 146</b>

### Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	960
Dettes fiscales et sociales	296
<b>Total</b>	<b>1 256</b>

**SASU ABANT PIZZA**  
**Société Anonyme Simplifiée Unipersonnelle au capital de 1 000 Euros**  
**16 Rue Jacques Lepaire**  
**77400 LAGNY SUR MARNE**  
**RCS MEAUX B 818 522 450**

**RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE SUR LA SITUATION ET**  
**L'ACTIVITE DE LA SOCIETE A L'ASSEMBLEE ENERALE**  
**ORDINAIRE ANNUELLE DU 27 AOUT 2019**

Messieurs,

Nous allons vous réunir en assemblée générale ordinaire afin que, conformément aux dispositions légales et réglementaires et à l'article 24 des statuts, vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2018 et vous rendre compte de l'activité de notre société pendant ledit exercice.

Pour votre information, il vous a été envoyé, avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi, à savoir :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe,
- le texte des résolutions de l'assemblée générale ordinaire soumises à votre approbation.

Nous vous précisons que les comptes annuels de notre société, soumis ainsi à votre approbation, ont été établis selon les formes et les méthodes habituelles.

## **1 – ACTIVITE DE LA SOCIETE**

Au cours de cet exercice, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de **123 283 €**.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à la somme de **117 781 €**.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- |                                |          |
|--------------------------------|----------|
| - achats de matières premières | 54 964 € |
| - autres charges externes      | 32 818 € |

Le compte de résultat fait apparaître un bénéfice comptable de **3 961,44 €**, après déduction des amortissements et provisions réglementaires et justifiées, que nous vous proposons d'affecter conformément aux statuts, comme il sera dit ci-après.

## **2- AFFECTATION DU RESULTAT**

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de **3 961,44 €**.

Je vous propose par ailleurs de bien vouloir approuver l'affectation suivante du résultat de l'exercice clos le 31 Décembre 2018, à savoir :

D. G

- Report à nouveau déficitaire 2017	- 638,74 €
- Affectation du résultat bénéficiaire 2018	3 961,44 €
	-----
TOTAL report bénéficiaire	3 322,70 €

### 3- REMUNERATION DE LA GERANCE

Nous vous proposons de valider qu'aucune rémunération n'a été versée au président Monsieur UYUT Serkan pour l'exercice 2018, validé également par Monsieur HARVIER Antoine nouveau président de la société suite à l'assemblée générale extraordinaire du 19 Février 2019.

Nous vous proposons de noter qu'aucune rémunération ne sera perçue pour l'année 2019 par Monsieur HARVIER Antoine sauf si la situation le permettait.

Nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous voudrez bien donner à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Fait à Lagny sur Marne,  
le 12 Août 2019

SASU ABANT PIZZA  
Représentée par M. HARVIER Antoine – nouveau président au 19/02/2019



**SASU ABANT PIZZA**  
**Société Anonyme Simplifiée Unipersonnelle au capital de 1 000 Euros**  
**16 Rue Jacques Lepaire**  
**77400 LAGNY SUR MARNE**  
**RCS MEAUX B 818 522 450**

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
ORDINAIRE ANNUELLE  
DU 27 AOUT 2019**

L'an deux mille dix neuf et le 27 Août à 10 heures 30, les associés se sont réunis au siège social de la société, en assemblée générale ordinaire sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Monsieur HARVIER Antoine, nouveau président et associé unique suite à l'assemblée générale extraordinaire du 19/02/2019, assiste à la réunion.

Le président constate que les associés présents ou représentés possèdent au moins un tiers chacun des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- la feuille de présence (à laquelle est annexée les pouvoirs des associés représentés) ;
- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2018
- le texte des projets de résolutions.

Le président déclare que tous les documents prescrits par les articles R223-18 et R223-19 du code de commerce ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- rapport de gestion de la gérance sur la situation et l'activité de la société au cours de l'exercice,
- approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2018 et affectation des résultats,
- rémunération de la gérance,
- quitus à la gérance,
- pouvoir en vue des formalités,
- questions diverses.

Le président donne lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,

Le président ouvre la discussion

Personne ne demandant la parole, le président a mis successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour, adoptées à l'unanimité à savoir :

AH

## **PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2018, approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2018 lesquels font apparaître un bénéfice de 3 961,44 €.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

**Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité**

## **DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée Générale décide l'affectation suivante du résultat de l'exercice clos le 31 Décembre 2018, un bénéfice de 3 961,44 €, de la manière suivante :

- Report à nouveau déficitaire 2017	- 638,74 €
- Affectation du résultat bénéficiaire 2018	3 961,44 €
	-----
TOTAL report bénéficiaire	3 322,70 €

**Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité**

## **TROISIEME RESOLUTION**

Nous vous proposons de valider qu'aucune rémunération n'a été versée au président Monsieur UYUT Serkan pour l'exercice 2018, validé également par Monsieur HARVIER Antoine nouveau président de la société suite à l'assemblée générale du 19 Février 2019.

Nous vous proposons de noter qu'aucune rémunération ne sera perçue pour l'année 2019 par Monsieur HARVIER Antoine sauf si la situation le permettait.

Monsieur HARVIER Antoine ne prend pas part au vote.

**Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix exprimées**

## **QUATRIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur des présentes d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

**Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant, par le président de séance et par les associés présents.

Le Président,  
M HARVIER Antoine



A. H